



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 29 juin 2022

Municipalité de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

Du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 29 juin 2022

Présidence : Monsieur Dominique Streckeisen

Préavis n°11/22 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Le Conseil Général décide :

Article 1 : Le taux d'imposition pour l'année 2023 est fixé à 71% de l'impôt cantonal de base.

Article 2 : Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiées.

Article 3 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2022.

Le président :
Dominique Streckeisen



La secrétaire :
Catherine Fiaux
